



**MAISON**  
**A VENDRE**

## LE BIZET - Rue des BRIQUETEURS

Sous forme de Community Land Trust (Démembrement de la propriété terrain-construction)

Maison 2 chambres 2 façades	160.000 € T.T.C.
Maison 3 chambres 2 façades	180.000 € T.T.C.
Maison 3 chambres 3 façades	190.000 € T.T.C.



**Rez-de-chaussée :**

Hall, WC, Living, Cuisine équipée  
Garage avec groupe hydrophore

**1<sup>er</sup> étage :**

2/3 chambres, salle de bain, WC  
Local technique : chaudière à condensation, groupe de ventilation

**2<sup>ème</sup> étage :**

Possibilité d'aménagement d'une chambre supplémentaire, bureau,...

**Extérieur :**

Terrasse et grand jardin entièrement clôturé  
Emplacements pour 2 voitures à l'avant

Renseignements, informations et visites éventuelles : - [t.bauffe@lysco.be](mailto:t.bauffe@lysco.be) - 056 48 12 66

**Vous devez être candidat agréé pour pouvoir acquérir ces logements.**

### **Comment devenir candidat agréé ?**

- Un habitant agréé est la personne physique agréée en cette qualité par le Conseil d'Administration de la Fondation Val de LYS.
- Vous devez présenter votre candidature motivée et détaillée, portant notamment sur le type de logement souhaité (selon la typologie du ménage), par lettre recommandée (Fondation Val de Lys, Rue Beauchamp 2 à 7780 - COMINES) ou par courriel ([t.bauffe@lysko.be](mailto:t.bauffe@lysko.be)) au Conseil d'Administration.
- Peuvent seules être agréées les personnes physiques répondant aux critères cumulatifs suivants :
  - Critères de revenus : ne pas percevoir des revenus annuels nets imposables supérieurs à
    - 45.100 € pour une personne seule
    - 54.500 € pour plusieurs personnes
    - Majoration pour enfant à charge : 2.700 € par enfant à charge
  - N'être propriétaire d'aucun bien immobilier, en Belgique ou à l'étranger, il n'est pas tenu compte de droits immobiliers détenus uniquement en nue-propriété provenant de la succession d'un des parents du candidat.
  - Marquer son accord écrit sur les dispositions de l'article 20, 21 et 22 des statuts, et sur toutes les décisions du conseil d'administration prises en exécution de ces dispositions.
  - S'engager à occuper personnellement le bien bâti dans un délai de 2 mois suivant la passation de l'acte authentique d'acquisition ou de constitution des droits réels concernés.

**Possibilité de financement via la SWCS - Crédit à l'Épargne Immobilière SA**

**Rue de Tourcoing 46 à 7700 - MOUSCRON - [info@ceimouscron.be](mailto:info@ceimouscron.be)**

*Gestion par la Fondation Val de Lys,  
en collaboration avec l'Administration Communale de Comines  
et la Société de Logements de Service Public LYSCO*